



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 024-212400378-20230330-D20230018-DE



Direction générale des services
Service des Ressources Humaines

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

CONCLUE AVEC LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BERGERAC

ENTRE :

La Ville de Bergerac, représentée par Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2022,

d'une part,

ET

Le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel de la Ville de BERGERAC, représenté par son Président, Monsieur David CLAUSSE,

d'autre part,

ARTICLE 1 :

L'article 3 et 4 de la convention d'objectifs signée est ainsi complété :

Pour l'année 2023, **Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de BERGERAC** bénéficiera d'une subvention globale de **105 444 €** correspondant à :

- **95 444 €** de fonctionnement,
- **10 000 €** de subvention au titre des chèques vacances.

ARTICLE 2 :

Les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.

Fait à Bergerac, le
En deux exemplaires

Le Maire,

Le Président,

Jonathan PRIOLEAUD

David CLAUSSE